

# LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, UNE SIMPLE CONSOLIDATION DE L'EXISTANT ?

## AUJOURD'HUI

- Informations périodiques :
  - Chaque trimestre, information du CE sur l'évolution générale des commandes et de la situation financière ; de la situation de l'emploi ; etc.
  - Une fois par an, présentation du rapport sur la situation économique de l'entreprise (rapport d'ensemble).
- Les IRP sont consultées sur la plupart des mutations sociales et économiques de l'entreprise : restructuration, démarrage de nouvelles activités, conditions de travail, etc.

## ÉVOLUTION

AVEC L'ANI DU 11 JANVIER 2013

### CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES UNIQUE

- Toute l'information à la disposition des élus sera regroupée dans une base de données économiques et sociales, **accessible à tout moment** (par les IRP mais aussi les représentants syndicaux), revêtant un **caractère prospectif sur 3 ans** et **remise à jour régulièrement**.
- Elle servirait de support pour la préparation de la consultation des IRP sur les options stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences.
- Elle remplacerait les informations données de façon récurrente aux IRP, sous forme de rapports (par exemple le rapport sur la situation économique de l'entreprise) ou autres.

### CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES UNIQUE, A MINIMA

- Investissements, fonds propres et endettement.
- Rétributions (salariés et dirigeants) et activités sociales et culturelles.
- Rémunération des financeurs.
- Flux financiers entre la société et l'entreprise (aides reçues, flux sortants, crédits d'impôts).
- Sous-traitance (y compris l'intégration dans la filière).
- Transferts internes au groupe (flux commerciaux et financiers entre les entités du groupe).

### LIEN AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Dans un délai préfixe, les représentants du personnel transmettront leur avis sur les orientations stratégiques arrêtées par le conseil d'administration (et transcrites dans la base de données).
- Cet avis donnera lieu à délibération en CA, qui sera à son tour portée à la connaissance des IRP.

### ASSISTANCE DES IRP PAR UN EXPERT-COMPTABLE

- Les IRP pourront désormais, lorsqu'ils le souhaitent, recourir aux services d'un expert-comptable de leur choix, pour les aider à analyser les informations mises à leur disposition.

LE CONTENU ET LES MODALITÉS DE LA BASE DE DONNÉES UNIQUE DEVRONT ÊTRE MIS EN ŒUVRE 1 AN APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI POUR LES ENTREPRISES > 300 SALARIÉS  
(12 mois supplémentaires pour une adaptation dans les entreprises < 300 salariés)



## QUELS ENJEUX POUR DEMAIN ?

---

- **L'ANI évoque une « mise à jour régulière », mais selon quelle périodicité ?**
- La base de données unique doit servir de support à l'avis des IRP sur les options stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences.
  - Parmi les nombreuses informations économiques et financières remises aux IRP, quelles sont celles qui entrent dans la base de données unique ?
- **Quel est le périmètre de la base de données unique, l'établissement, l'entreprise, le pays, le groupe ?**
- **Quid de la confidentialité des données qui alimentent la base de données unique ?**
- Au moment de l'appréciation du motif économique au travers du livre II, en cas de restructuration, l'entreprise peut-elle être sanctionnée d'avoir insuffisamment documenté la base de données unique ?
- Le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE, LFR 2012) a pour objectif de faciliter les démarches des entreprises afin de libérer des moyens pour l'investissement, la recherche et l'innovation, la formation et le soutien à l'export. Le montant du CICE est calculé sur la base de la masse salariale de l'entreprise ; en contrepartie, les entreprises sont obligées de retracer dans leurs comptes le CICE, **dont le suivi précis est rendu compte aux partenaires sociaux quant à l'utilisation des fonds.**
  - Comment assurer la traçabilité des informations relatives au CICE afin d'assurer son contrôle efficace par les IRP ?



poledveloppement@altdia.fr - Tél + 33 | 44 91 50 90

Altdia fait partie de Lee Hecht Harrison, la ligne d'activités mondiale de conseil en ressources humaines du groupe Adecco.

[altdia.fr](http://altdia.fr)

 **altdia**  
consultants

**LEE HECHT  
HARRISON**